

REPUBLIQUE FRANCAISE

**METROPOLE DU GRAND PARIS**

**SEANCE DU CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS  
DU VENDREDI 17 DECEMBRE 2021**

**CM2021/12/17/31 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS**

---

DATE DE LA CONVOCATION : 10 décembre 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 208

PRESIDENT DE SEANCE : Patrick OLLIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Geoffroy BOULARD

**LE CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS**

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5219-1 ;

**Vu** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 34 ;

**Vu** la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et notamment son article 12 ;

**Vu** la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment son article 59 ;

**Vu** le décret n°2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre, fixant le siège et désignant le comptable public de la métropole du Grand Paris ;

**Vu** les délibérations n°CM/2016/03/05, CM2016/09/30, CM2016/11/27, CM2017/03/31/12, CM2017/06/23/15, CM2017/10/19/03, CM2018/06/28/16, CM2018/09/28/19, CM2018/11/12/16, CM2019/06/21/29, CM2019/10/11/34, CM2019/12/04/49, CM2020/05/15/14, CM2020/12/01/41, CM2021/02/12/16, CM2021/07/09/36, CM2021/10/15/32 modifiant le tableau des emplois et la délibération cadre CM2020/07/20/09 ;

**Vu** l'avis favorable du comité technique ;

**Considérant** la modification proposée pour adapter le tableau des emplois aux mouvements de personnel ;

**Considérant** qu'il convient, en conséquence des créations et suppressions de postes, d'actualiser le tableau des emplois de la Métropole du Grand Paris.

## APRES EN AVOIR DELIBERE

**DECIDE** de supprimer un poste d'administrateur sous la référence de la délibération cadre MGP009 DIR007 et corrélativement, de créer un poste de directeur général adjoint sous la référence MGP009 EF003.

Ce poste de Directeur Général Adjoint Ressources – Directeur des Finances correspondant au cadre d'emplois de Directeur général adjoint établissements publics + 400.000 hab., grades de catégorie A de la filière administrative à temps complet pour exercer les missions suivantes :

- Piloter les orientations stratégiques de la direction générale adjointe « Ressources ».
- Mettre en œuvre la politique de la Métropole en matière de ressources humaines, de moyens, de finances et de juridique.
- Elaborer et piloter la stratégie financière de la collectivité notamment dans le cadre des évolutions législatives ou réglementaires.
- Elaborer et alimenter des outils et des analyses d'aide à la décision financière et stratégique.

Le collaborateur devra justifier d'un diplôme homologué de niveau 7 ou équivalent ou le cas échéant d'une expériences professionnelles sur emploi fonctionnel ou de direction d'importants services transversaux. La rémunération sera calculée de l'indice brut 811 à la hors échelle B.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article 3-3, 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

**DECIDE** de supprimer un poste d'attaché sous la référence de la délibération cadre MGP047 CM008 et corrélativement, de créer un poste d'attaché sous la référence MGP047 CP033.

Ce poste de Chef de projet Culture correspondant au cadre d'emplois des attachés territoriaux., grades de catégorie A de la filière administrative à temps complet pour exercer les missions suivantes :

- Structurer et suivre la participation de la Métropole à des initiatives culturelles phares du territoire.
- Créer, suivre et animer les partenariats culturels structurants à l'échelle métropolitaine
- Encadrer des chargés de mission et coordonner des AMO.

Le collaborateur devra justifier d'un diplôme homologué de niveau 7 ou le cas échéant d'une expérience significative entre 5 et 10 ans sur des fonctions similaires. La rémunération sera calculée de l'indice brut 444 à la hors échelle A.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article 3-3, 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

**DECIDE** de supprimer un poste d'attaché sous la référence de la délibération cadre MGP053 CM014 et corrélativement, de créer un poste d'attaché sous la référence MGP053 CP034.

Ce poste de Chef de projet Nature en ville, biodiversité, alimentation correspondant au cadre d'emplois des attachés territoriaux., grades de catégorie A de la filière administrative à temps complet pour exercer les missions suivantes :

- Piloter et animer la stratégie métropolitaine en matière de nature et d'alimentation.
- Piloter les actions « forêt ».
- Coordonner les projets nature et biodiversité et agriculture et alimentation.
- Encadrer des chargés de mission et coordonner les AMO.

Le collaborateur devra justifier d'un diplôme homologué de niveau 7 ou le cas échéant d'une expérience significative entre 5 et 10 ans sur des fonctions similaires. La rémunération sera calculée de l'indice brut 444 à la hors échelle A.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article 3-3, 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

**DECIDE** de supprimer un poste d'attaché sous la référence de la délibération cadre MGP068 CS010 et corrélativement, de créer un poste d'ingénieur territorial sous la référence MGP068 CS011.

Ce poste de Chef de service Moyens Généraux correspondant au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux., grades de catégorie A de la filière technique à temps complet pour exercer les missions suivantes :

- Contribuer au fonctionnement de la direction aux côtés du directeur.
- Piloter les objectifs et la performance de son service et manager au quotidien son équipe.
- Expertise du secteur d'intervention.

Le collaborateur devra justifier d'un diplôme homologué de niveau 7 ou le cas échéant d'une expérience significative entre 5 et 10 ans sur des fonctions similaires. La rémunération sera calculée de l'indice brut 444 à la hors échelle A.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article 3-3, 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

**DECIDE** de créer un emploi de juriste conseil juridique et assemblées sous la référence MGP135 CM064 correspondant au cadre d'emplois des attachés territoriaux, grades de catégorie A de la filière administrative à temps complet pour exercer les missions suivantes :

- Assurer le contrôle juridique interne et rédaction d'actes, de conventions et de notes.
- Apporter un conseil juridique auprès des services et accompagnement.
- Aider à la prévention, au règlement des conflits et à la gestion des contentieux.
- Préparer les instances (délibérations, convocations, transmission au contrôle de légalité).
- Participer à la tenue des instances métropolitaines.

Le collaborateur devra justifier d'un diplôme homologué de niveau 6 ou équivalent ou le cas échéant d'une expérience significative de 1 à 3 ans minimum sur des fonctions similaires ou managériales. La rémunération sera calculée de l'indice brut 444 à la hors échelle A.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article 3-3, 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

**DECIDE** de créer un emploi de coordinateur et assistantat sous la référence MGP136 ASS 018 correspondant au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux, grades de catégorie B de la filière administrative à temps complet pour exercer les missions suivantes :

- Assister le DGA dans la coordination administrative.
- Accompagner la mise en œuvre de projets transversaux (agenda et réunion).
- Organiser les rendez-vous et réunions et la préparation des fonds de dossiers.

Le collaborateur devra justifier d'un diplôme homologué de niveau 4 ou équivalent ou le cas échéant d'une expérience significative de 1 à 3 ans minimum sur des fonctions similaires ou managériales. La rémunération sera calculée de l'indice brut 372 à 707.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article 3-3, 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

**DECIDE** de créer un emploi d'ingénieur travaux d'aménagement sous la référence MGP137 CM065 correspondant au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux, grades de catégorie A de la filière techniques à temps complet pour exercer les missions suivantes :

- Conduire les travaux et le suivi des plannings des opérations d'aménagement de la ZAC Saulnier phase Olympique et Héritage.
- Organiser les liens avec les services de sécurité de l'Etat et de la SOLIDEO afin de veiller au respect quotidien des consignes de sécurité et de sureté sur le chantier.

Le collaborateur devra justifier d'un diplôme homologué de niveau 7 ou équivalent ou le cas échéant d'une expérience significative de 1 à 3 ans minimum sur des fonctions similaires ou managériales. La rémunération sera calculée de l'indice brut 444 à la hors échelle A.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article 3-3, 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

**DECIDE** de créer un emploi de chargé de mission Mobilité – Plan vélo métropolitain sous la référence MGP138 CM066 correspondant au cadre d'emplois des attachés territoriaux, grades de catégorie A de la filière administrative à temps complet pour exercer les missions suivantes :

- Suivre la mise en œuvre du plan vélo métropolitain.
- Préparer et animer les Comités d'Axes.
- Instruire les demandes de subventions adressées par les collectivités.
- Mettre en place des outils de suivi sur le déploiement du plan vélo et les financements.

Le collaborateur devra justifier d'un diplôme homologué de niveau 6 ou équivalent ou le cas échéant d'une expérience significative de 1 à 3 ans minimum sur des fonctions similaires ou managériales. La rémunération sera calculée de l'indice brut 444 à la hors échelle A.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article 3-3, 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

**DECIDE** de créer un emploi de chargé de mission « Centres-villes vivants » spécialité artisanat & nouveaux métiers sous la référence MGP139 CM067 correspondant au cadre d'emplois des attachés territoriaux, grades de catégorie A de la filière administrative à temps complet pour exercer les missions suivantes :

- Contribuer aux actions relatives à la politique en faveur de l'attractivité des centres-villes sur le territoire métropolitain.
- Elaborer, coordonner, planifier et animer la politique en faveur des centres-villes vivants.
- Concevoir et développer l'expertise sur les métiers de demain pour les villes métropolitaines.

Le collaborateur devra justifier d'un diplôme homologué de niveau 6 ou équivalent ou le cas échéant d'une expérience significative de 1 à 3 ans minimum sur des fonctions similaires ou managériales. La rémunération sera calculée de l'indice brut 444 à la hors échelle A.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article 3-3, 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

**DECIDE** de créer un emploi de chargé de mission logistique fluviale sous la référence MGP140 CM068 correspondant au cadre d'emplois des attachés territoriaux, grades de catégorie A de la filière administrative à temps complet pour exercer les missions suivantes :

- Apporter une expertise en Logistique Urbaine Fluviale Axe Seine.
- Participer à la promotion du transport par voie fluviale auprès des communes, territoires et des professionnels.
- Identifier les acteurs de la filière fluviale et développer le réseau de partenaires.
- Accompagner les innovations en pilotant des expérimentations.
- Réaliser des études dans le domaine d'expertise.

Le collaborateur devra justifier d'un diplôme homologué de niveau 6 ou équivalent ou le cas échéant d'une expérience significative de 1 à 3 ans minimum sur des fonctions similaires ou managériales. La rémunération sera calculée de l'indice brut 444 à la hors échelle A.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article 3-3, 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

**DECIDE** de créer un emploi de chargé de mission prévention des inondations sous la référence MGP141 CM069 correspondant au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux, grades de catégorie A de la filière techniques à temps complet pour exercer les missions suivantes :

- Elaborer la stratégie de gestion de crues.
- Participer au portage des actions de prévention des inondations (PAPI).
- Participer à l'élaboration des marchés d'études conception et gestion des ouvrages de protection.
- Assurer la prise de contact et le suivi des partenaires inondation.

- Participer à l'amélioration de la connaissance hydraulique.

Le collaborateur devra justifier d'un diplôme homologué de niveau 7 ou équivalent ou le cas échéant d'une expérience significative de 1 à 3 ans minimum sur des fonctions similaires ou managériales. La rémunération sera calculée de l'indice brut 444 à la hors échelle A.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article 3-3, 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

**DIT** que la présente délibération porte suppression des postes budgétaires suivants :

Administrateur	1
Attaché principal	1
Attaché territorial	2
<b>Total</b>	<b>4</b>

**DIT** que la présente délibération porte création des postes budgétaires suivants :

Directeur général adjoint établissements publics + 400.000 hab.	1
Attaché principal	1
Attaché territorial	6
Rédacteur principal 1C	1
Ingénieur territorial	2
<b>Total</b>	<b>12</b>

**PRECISE** que le tableau des emplois comprend désormais 141 postes budgétaires et 133,8 équivalents temps plein.

**DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets principaux des exercices 2022 et suivants et imputés au chapitre 012.

**A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES  
CONTRE : 1 (Michel HERBILLON)**

Le Président de la  
métropole du Grand Paris

Patrick OLLIER  
Ancien Ministre  
Maire de Rueil-Malmaison

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État et de sa publication.

## Annexe à la délibération CM2021/12/17/XX – Tableau des emplois

Filière	Cadre d'emploi	Grade	Postes votés 15/10/2021		Postes proposés au vote 17/12/2021	
			Nbre de poste	ETP Poste	Nbre de poste	ETP Poste
<b>Emploi fonctionnel</b>						
Emploi fonctionnel	Directeur général des services	Directeur général établissements publics + 400.000 hab.	1	1	1	1
	Directeur général adjoint	Directeur général adjoint établissements publics + 400.000 hab.	1	1	2	2
<b>Total Emploi fonctionnel</b>			<b>2</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>3</b>
<b>Filière Administrative</b>						
Administrative	Administrateur	Administrateur	2	2	1	1
		Administrateur hors classe	4	4	4	4
	Attaché territorial	Attaché hors classe	1	1	1	1
		Attaché principal	8	8	9	9
		Attaché territorial	40	40	42	42
	Rédacteur territorial	Rédacteur	10	10	10	10
		Rédacteur principal 2C	0	0	1	1
		Rédacteur principal 1C	3	3	3	3
	Adjoint administratif	Adjoint administratif	5	5	5	5
		Adjoint administratif principal 1C	2	2	2	2
Adjoint administratif principal 2C		2	2	2	2	
<b>Total Administrative</b>			<b>77</b>	<b>77</b>	<b>80</b>	<b>80</b>
<b>Filière Technique</b>						
Technique	Ingénieur en chef	Ingénieur en chef	2	2	2	2
		Ingénieur en chef hors classe	2	2	2	2
	Ingénieur territorial	Ingénieur territorial	29	26,7	31	28,7
		Ingénieur principal	12	12	14	14
		Ingénieur hors classe	1	1	0	0
	Technicien	Technicien territorial	7	2,8	7	2,8
	Adjoint technique	Agent de maîtrise	1	0,3	1	0,3
Adjoint technique territorial		1	1	1	1	
<b>Total Technique</b>			<b>55</b>	<b>47,8</b>	<b>58</b>	<b>50,8</b>
<b>TOTAL</b>			<b>134</b>	<b>126,8</b>	<b>141</b>	<b>133,8</b>